

IDÉES

«L'ethnisme» : une fatalité exorcisée ?

Alors qu'un vent de liberté a soufflé sur le continent, les sociétés africaines peuvent encore tomber dans le piège de ce communautarisme qu'on appelait autrefois «tribal».

Depuis un demi-siècle, les historiens et les anthropologues ont montré que «les ethnies ont une histoire», qu'elles se construisent, se déconstruisent et se recomposent. Le regard porté sur le continent est, peu à peu, sorti de l'âge de l'exotisme ethnographique. Les peuples de l'Afrique noire ont récupéré l'initiative sociale et politique que la colonisation leur avait déniée. Néanmoins, des années 60 aux années 90, des conflits sanglants ont mis en branle les appartenances à des identités du passé, dont les antagonismes apparaissaient comme incontournables. Que l'on pense au Soudan, au Nigeria, aux deux Congo, au Liberia, à l'Angola, à l'Ouganda, au Burundi... et au sommet de l'horreur atteint en 1994, au Rwanda, où la logique génocidaire a été rééditée au cœur de l'Afrique. Alors, les chercheurs ont-ils vécu

Par
**JEAN-PIERRE
CHRÉTIEN**



Historien (CNRS), auteur de «Gitega capitale du Burundi», éd. Karthala, 2015.

d'illusions généreuses, démenties par des drames bien réels ? Faudrait-il se résigner à la ritournelle «ethnique» des commentateurs ? Le dilemme entre la critique du ressort postcolonial des fatalités dites «traditionnelles» et le constat des réalités trop humaines que représentent les centaines de milliers de morts et d'exilés est-il insoluble ? Aujourd'hui, alors qu'un vent de liberté a indéniablement soufflé sur le continent, le piège de ce communautarisme qu'on appelait autrefois «tribal» est-il toujours prêt à se refermer sur les printemps africains ? La réponse n'est pas simple et les avis des observateurs divergent beaucoup d'un pays à l'autre. Quatre facteurs sont porteurs d'espoir en ce XXI^e siècle. D'abord, la vitalité démographique : la population a plus que quadruplé depuis les Indépendances, sa jeunesse est le trait le plus frappant, puisque près des deux tiers ont moins de 30 ans. Cela signifie un renouvellement rapide des générations, porteur de nouveaux questionnements. D'autre part, l'urbanisation massive (plus d'un Africain sur deux vivra en ville d'ici à 2030) suscite des brassages de populations, faits de rencontres et d'alliances. La multiplication des nouveaux médias portés notamment par Internet, et le développement exponentiel de la téléphonie mobile favorisent les contacts et ne permettent plus que l'on masque à l'abri des regards indiscrets. Cette jeunesse mondialisée, c'est aussi la «génération Facebook». Enfin, les solidarités religieuses, chrétiennes ou musulmanes prennent une ampleur inouïe, transcendant les anciens clivages dits «naturels». Si l'on entend donc par «ethnisme» non pas seulement le fait de parler telle langue, de partager certains usages et des souvenirs



The Hyena Men of Abuja, Nigeria 2005 (extrait de *The Hyena and Other Men*, Prestel) PHOTO PIETER HUGO

historiques, mais le fait de voir cette appartenance, souvent complexe, réduite à une identité «originelle» simpliste et instrumentalisée par une faction politique à coup de discriminations, voire d'exclusions, la question mérite vraiment d'être posée aujourd'hui. La jeunesse a montré sa capacité à faire reculer des gouvernements, comme au Burkina Faso. Une génération «y'en a marre» s'est fait entendre aussi au Sénégal. Les jeunes se retrouvent dans les rues, mais aussi sur les réseaux sociaux du Net. Ils sont présents dans les associations, qui se sont multipliées à la suite de la chute des dictatures. Mais

les réalités économiques pèsent aussi. L'exemple du Burundi est typique : la jeunesse a manifesté dans les rues de Bujumbura depuis avril 2015. Hutus et Tutsis réunis, contre l'arbitraire et la corruption du pouvoir. Les passions «ethniques», responsables de dix ans de guerre civile sont dépassées au sein de cette nouvelle génération, qui en a compris l'exploitation par les pêcheurs en eau trouble. Mais elle se heurte à la répression féroce d'un groupe dirigeant qui a créé une milice constituée d'autres jeunes en quête d'argent et perméables à la reprise de slogans racistes. Les nouveaux médias sont deve-

nus un outil de résistance décisif, mais aussi le repaire, ici comme ailleurs, des slogans conspirationnistes et des appels à la haine, suggérant la priorité des appartenances ethniques. Au Sénégal, les sites du style «Fier d'être Serere», etc. fleurissent. Les mouvements religieux sont dépassés au sein de cette nouvelle génération, qui en a compris l'exploitation par les pêcheurs en eau trouble. Mais elle se heurte à la répression féroce d'un groupe dirigeant qui a créé une milice constituée d'autres jeunes en quête d'argent et perméables à la reprise de slogans racistes. Les nouveaux médias sont deve-

Dans les villes, le fossé social peut inspirer de nouveaux sobriquets identitaires, comme les «Wabenzi» (les possesseurs de Benz) à Nairobi. Mais la misère crée des solidarités de quartier, qui coïncident souvent avec des communautés d'origine. La méfiance entretenue par le souvenir des conflits récents ne peut que renforcer ces repliements généralisés de véritables ghettos, notamment au Congo-Kinshasa. L'instrumentalisation politique des identités ethniques a toujours été complexe. En Ouganda, l'homme de l'ouest, Museveni, a pu compter sur les Baganda pour arriver au pouvoir et, aujourd'hui, il est confronté à des

GOOD MORNING AFRICA (3/7)

2016 est une «super année» électorale pour l'Afrique. Politique, économie, culture, religion : pendant un mois, chaque vendredi, universitaires et experts explorent un aspect du continent.

La semaine prochaine :

L'Afrique à l'ère de la globalisation par l'anthropologue Jean-Pierre Dozon

opposants originaires aussi de l'ouest du pays. En Côte-d'Ivoire, on a assisté au passage d'une idéologie de l'ivoirité centrée sur les Baoulé (au sud-est) à l'affirmation d'une «autochtonie» censée regrouper tous les gens du sud contre les «étrangers» dioula du nord. Cette flexibilité n'enlève rien à la violence des conflits, qui se nourrissent aussi des inégalités sociales et régionales, comme on l'a vu au Kenya en 2008. Les enjeux de pouvoir conduisent à faire feu de tout bois, y compris, en s'inscrivant dans les dissensus du passé. Les catastrophes de la fin du XX^e siècle ont fait réfléchir, créant autour des mouvements ethnistes une sorte de mauvaise conscience. Lors du conflit ivoirien, comme ensuite en Centrafrique, est revenue la mise en garde sur la menace d'un «nouveau Rwanda». Mais on peut assister à des mutations perverses. En Afrique du Sud, le particularisme zoulou tend apparemment à se diluer dans un culturalisme bantou, avec des prolongements touristiques. Le président Zuma lui-même n'est-il pas zoulou ! Mais on a observé, en 2015, l'affirmation d'une xénophobie d'Etat contre les étrangers venus du Mozambique ou du Congo, comme si les vieilles haines locales se transmutaient en un nationalisme du sang et du sol. L'Afrique n'échappe pas à cet air du temps mondialisé. Des contacts avec des enseignants africains montrent aussi que, même si le souci de maîtriser les préjugés identitaires est réel, l'outil intellectuel reste parfois déficient dans les bibliothèques et dans les esprits. Le vieil imaginaire africaniste n'a pas toujours été démythifié. Les pesanteurs de l'altérité, en Afrique comme en Europe, dépendent beaucoup de ce qui se passe à l'école. ◀

L'université bouge encore ? Trois idées pour l'achever vraiment

Deux mesures portent atteinte à la liberté de l'enseignant-chercheur. Et la récente interdiction de sélectionner les étudiants porte le coup de grâce à l'institution.

Les réformes de l'enseignement supérieur qui se sont succédé dans les quinze dernières années ont fini par mettre à genoux les universités françaises. Mais voilà que l'on vient de s'apercevoir que beaucoup d'universitaires continuent de publier, de diriger des thèses, de noter avec rigueur des copies souvent indignes du brevet des collèges, de produire une recherche fondamentale de qualité. Bref, que la plupart des universitaires continuent de faire leur métier, sans rien céder à l'idéologie managériale, au pédagogisme triomphant, à la pensée égalitariste. Il fallait donc porter le fer plus en profondeur et mettre enfin en question ces libertés fondamentales que le Conseil constitutionnel avait réussies en 1984 à protéger constitutionnellement par le principe d'indépendance. C'est ce qui ressort d'une étonnante convergence de deux mesures qui, sous des aspects lénifiants, s'attaquent à ces libertés. La première est le décret du 2 septembre 2014 qui a remplacé l'évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs par le «suivi de carrière». A première vue, rien de bien méchant, même s'il faut se méfier de telles formules vagues. L'enseignant-chercheur doit rédiger, tous les cinq ans, un rapport transmis au Conseil national des universités (CNU) pour évaluation. Or, le Bulletin officiel du 14 mai 2015 précise que «les recommandations de la section [...] peuvent porter sur : les évolutions professionnelles envisageables ou attendues, les stratégies pouvant ou devant être développées en matière de recherche ou de formation ; l'amélioration de la qualité de la candidature de l'enseignant-chercheur à diverses promotions». Le CNU devrait donc expliquer au collègue «suivi» ce qu'il doit rechercher et enseigner, et comment le faire ! Une telle conception du «suivi de carrière» risque de transformer des évaluateurs élus par leurs pairs en gendarmes de la pensée. Au lieu d'être évalué, l'enseignant-chercheur est soumis à une procédure de contrôle par ses collègues, au mépris absolu de ses libertés de recherche et d'enseignement constitutives de sa liberté académique. La seconde mesure se trouve dans un projet d'arrêté concernant le doctorat. La mise en place systématique et obligatoire du «comité de suivi individuel» (art. 13) répond à cette même logique de limitation de la liberté de l'enseignant-chercheur. Ce comité aurait à évaluer l'avancement des travaux du doctorant à la place du directeur de thèse et pourrait émettre des recommandations à ce dernier, pouvant aller jusqu'à nier l'inscription en thèse du doctorant. Une telle pratique est d'autant plus inacceptable que le comité de suivi individuel doit être choisi «en dehors de la direction de la thèse». En seront donc exclus, dans la plupart des cas, les universitaires qui possèdent des

compétences scientifiques sur le sujet de la thèse. Il peut, certes, arriver que le directeur soit défaillant, mais dans pareils cas, une instance formée au sein de l'Ecole doctorale pourrait se charger ponctuellement de résoudre les éventuels contentieux en suggérant des codirections ou un changement de direction. Ces nouvelles réformes font apparaître la volonté de porter atteinte à la liberté académique, qui est consubstantielle au métier des universitaires. Elles touchent le cœur du métier en mettant en doute la vocation des universitaires à former les étudiants et à produire, à travers leurs recherches et celles de leurs disciples, les connaissances de demain. Ces deux mesures surviennent au moment où un événement très grave pour les universités vient de se produire : le Conseil d'Etat a déclaré, dans un avis contentieux, que la sélection à l'entrée des M2 (5^e année universitaire) était illégale. Ainsi, alors qu'il était licite jusqu'à présent pour les universitaires de choisir leurs étudiants, cette possibilité semble désormais exclue. Il faut savoir que cette illégalité provient de l'inertie du pouvoir qui n'a pas pris, depuis 2007, les décrets nécessaires pour fixer la liste des formations sélectives en M2. C'est le signe tangible que le pouvoir politique est paralysé par la peur de déplaire à certains syndicats d'étudiants qui voient dans le droit d'accéder à la 5^e année universitaire un nouveau droit de l'homme. Pourtant, une telle réforme, qui entérinerait l'idée qu'il n'y a plus de sélection à l'université (de la 1^{ère} année au master), serait le coup de grâce porté contre les universités, alors que la sélection prospère dans tous les autres segments de l'enseignement supérieur. Il est évident que la sélection des meilleurs étudiants devrait avoir lieu entre le 1^{er} et le 2^e cycle. Les universitaires risquent de payer cher l'apathie des gouvernements successifs, mais c'est surtout le pays entier qui en souffrira, en voyant disparaître un à un les derniers bastions d'excellence dans les universités. La disparité entre une action, qui bride la liberté des universitaires, et une inaction coupable, qui condamne les universités à la médiocrité par l'absence «à tous les étages» de la sélection, illustre le profond mépris des gouvernants à l'endroit des universités. Cela conduit à diagnostiquer la mort programmée des universités françaises. A moins que les universitaires français se lèvent et appellent qu'ils ne sont pas des employés de l'université, mais selon la célèbre formule anglaise, qu'ils sont l'université. ◀

Par
OLIVIER BEAUD Professeur à Paris-II, président de l'association Qualité de la science française (QSF)



et
CLAUDIO GALDERISI Professeur à l'université de Poitiers, vice-président de QSF